

IDENTIFICATION

École doctorale		Nom	
N° Étudiant		Prénom	
Mention / Spécialité		Sexe	<input type="radio"/> Masculin <input type="radio"/> Féminin
Laboratoire		Mail	
Directeur de thèse		Codirecteur	
Mail	Tél.	Mail	Tél.

SOUTENANCE

Date de soutenance		Titre définitif de la thèse
Heure		
Site		
Salle		
<input type="checkbox"/> Confidentialité demandée		

DÉSIGNATION DES RAPPORTEURS

①		②	
Titre	<input type="radio"/> Doct. d'état <input type="radio"/> HDR <input type="radio"/> Autre (joindre CV)	Titre	<input type="radio"/> Doct. d'état <input type="radio"/> HDR <input type="radio"/> Autre (joindre CV)
Grade		Grade	
Établissement		Établissement	

DÉSIGNATION DU JURY

①		②	
Titre	<input type="radio"/> Doct. d'état <input type="radio"/> HDR <input type="radio"/> Autre (joindre CV)	Titre	<input type="radio"/> Doct. d'état <input type="radio"/> HDR <input type="radio"/> Autre (joindre CV)
Grade		Grade	
Établissement		Établissement	
③		④	
Titre	<input type="radio"/> Doct. d'état <input type="radio"/> HDR <input type="radio"/> Autre (joindre CV)	Titre	<input type="radio"/> Doct. d'état <input type="radio"/> HDR <input type="radio"/> Autre (joindre CV)
Grade		Grade	
Établissement		Établissement	
⑤		⑥	
Titre	<input type="radio"/> Doct. d'état <input type="radio"/> HDR <input type="radio"/> Autre (joindre CV)	Titre	<input type="radio"/> Doct. d'état <input type="radio"/> HDR <input type="radio"/> Autre (joindre CV)
Grade		Grade	
Établissement		Établissement	
⑦		⑧	
Titre	<input type="radio"/> Doct. d'état <input type="radio"/> HDR <input type="radio"/> Autre (joindre CV)	Titre	<input type="radio"/> Doct. d'état <input type="radio"/> HDR <input type="radio"/> Autre (joindre CV)
Grade		Grade	
Établissement		Établissement	

Le directeur de thèse	Le directeur de l'ED	Pour le président et par délégation, le VP-CS
Date	Avis <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	<input type="checkbox"/> accordé <input type="checkbox"/> refusé
Signature	Date	Date
	Signature	Signature

AUTORISATION DE SOUTENANCE

Le directeur de l'école doctorale	Pour le président et par délégation, le VP-CS
Avis <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	Soutenance <input type="checkbox"/> autorisée <input type="checkbox"/> non autorisée
Date	Date
Signature	Signature

COORDONNÉES DES RAPPORTEURS PROPOSÉS

①
Mail
Tél.
Ce rapporteur participe aussi au jury ? Oui Non

Adresse courrier

②
Mail
Tél.
Ce rapporteur participe aussi au jury ? Oui Non

Adresse courrier

COORDONNÉES DES MEMBRES DU JURY PROPOSÉS

①
Mail
Tél.

Adresse courrier

②
Mail
Tél.

Adresse courrier

③
Mail
Tél.

Adresse courrier

④
Mail
Tél.

Adresse courrier

⑤
Mail
Tél.

Adresse courrier

⑥
Mail
Tél.

Adresse courrier

⑦
Mail
Tél.

Adresse courrier

⑧
Mail
Tél.

Adresse courrier

Dossier à retourner **9 semaines avant la date prévue de soutenance** à :

Les rapporteurs doivent faire parvenir leur rapport 4 semaines **au plus tard** avant la soutenance.

Désignation des rapporteurs

[Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale](#)

Article 18

[...]Les travaux du candidat sont préalablement examinés par au moins deux rapporteurs désignés par le chef d'établissement, habilités à diriger des recherches ou appartenant à l'une des catégories visées à l'article 17 ci-dessus, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse. Les rapporteurs doivent être extérieurs à l'école doctorale et à l'établissement du candidat. Il peut être fait appel à des rapporteurs appartenant à des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche étrangers.[...]

Article 17

[...]- par les professeurs et assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités ou par des enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère de l'éducation nationale ; par les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, habilités à diriger des recherches ;
- par d'autres personnalités, titulaires d'un doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis du conseil scientifique de l'établissement[...]

Désignation des membres du jury

[Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale](#)

Article 19

Le jury de thèse est désigné par le chef d'établissement après avis du directeur de l'école doctorale et du directeur de thèse. Le nombre des membres du jury est compris entre 3 et 8. Il est composé au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'école doctorale et à l'établissement d'inscription du candidat et choisies en raison de leur compétence scientifique, sous réserve des dispositions relatives à la cotutelle internationale de thèse.
Lorsque plusieurs établissements sont habilités à délivrer conjointement le doctorat, le jury est désigné par les chefs des établissements concernés dans les conditions fixées par la convention qui les lie.
La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités ou d'enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère chargé de l'enseignement supérieur[...]

[Arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse](#)

Article 7

Les principes régissant la constitution du jury et la désignation de son président sont précisés par la convention. Le jury est composé sur la base d'une proportion équilibrée de membres de chaque établissement désignés conjointement par les établissements contractants et comprend, en outre, des personnalités extérieures à ces établissements. Le nombre des membres du jury ne peut excéder huit.